

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 18 NOVEMBRE, à 15 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 17 h 58).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE (arrivée à 15 h 34 au rapport n° 22/6-001), Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Dominique TURPIN	pour toute la durée de la séance	par Benjamin THOMAS
Marie-Anick ANDAMAYE	jusqu'à son arrivée à 15 h 34 au rapport n° 22/6-001	par Brigitte ADAME
David BELDA		par Monique ORPHÉ
Éric DELORME		par Gilbert ANNETTE
Joëlle RAHARINOSY		par Jacques LOWINSKY
Gérard CHEUNG LUNG		par Christèle BEAUMIER
Alexandra CLAIN	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDI		par Karel MAGAMOOTOO
Michel LAGOURGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Jean-Régis RAMSAMY		par Henriette BABET

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre du (de l', de la)	rapport n°
- Sonia BARDINOT	déléguée / Ville	CAUE	22/6-011 et 22/6-012
(*) Éric DELORME (mandataire : Gilbert ANNETTE)	délégués / Ville (titulaire)	Sidélec Réunion	22/6-013
- Jean-François HOAREAU	(suppléant)		
- Jean-François HOAREAU	délégués / CINOR	ÉPFR	22/6-020
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
- Benjamin THOMAS			
(*) David BELDA (mandataire : Monique ORPHÉ)	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/6-021
- Érick FONTAINE	délégué / Ville	SHLMR	du 22/6-024 au 22/6-026

CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	Sidélec Réunion	Syndicat intercommunal d'Électricité du Département de la Réunion (Comité syndical)
CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	ÉPF Réunion	Établissement public foncier de la Réunion
SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion	SHLMR	Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

(*) *élus absents / représentés*

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Marie-Anick ANDAMAYE	arrivée à 15 h 34	au rapport n° 22/6-001
Vincent BÈGUE	parti à 16 h 37	au rapport n° 22/6-002
Audrey BÉLIM	sortie à 17 h 00	au rapport n° 22/6-003
	revenue à 17 h 07	au rapport n° 22/6-005
Sonia BARDINOT (voir élue intéressée : CAUE)	sortis à 17 h 19	au rapport n° 22/6-011
Philippe NAILLET	revenus à 17 h 23	au rapport n° 22/6-012
Jean-François HOAREAU (voir élu intéressé : Sidélec Réunion)	sorti à 17 h 23	au rapport n° 22/6-013
	revenu à 17 h 28	au rapport n° 22/6-015
Gilbert ANNETTE	sorti à 17 h 23	au rapport n° 22/6-013
	revenu à 17 h 29	au rapport n° 22/6-016
Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 17 h 34 revenus à 17 h 35	avant le rapport n° 22/6-020 après le vote
Gilbert ANNETTE (voir élu intéressé : ÉPFR)	parti à 17 h 34	avant le rapport n° 22/6-020

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Monique ORPHÉ	sortie à 17 h 35	avant le rapport n° 22/6-021
	revenue à 17 h 37	au rapport n° 22/6-024
Érick FONTAINE <small>(voir élu intéressé : SHLMR)</small>	sorti à 17 h 37	avant le rapport n° 22/6-024
	revenu à 17 h 40	après le vote du rapport n° 22/6-026
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	sortie à 17 h 43	au rapport n° 22/6-029
	revenue à 17 h 48	au rapport n° 22/6-034

OBJET **Electrification rurale**
Avenant n° 5 à la convention 65/2011 entre la Ville de Saint-Denis et le Sidélec Réunion
Soldes des avenants n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 et programme de travaux 2021

Par délibération n° 11/8-22 du 17 décembre 2011, la Ville a transféré au SIDÉLEC Réunion la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification en zone rurale. La convention cadre 65/2011 définit les modalités techniques et financières du transfert. L'article (3) prévoit que le montant des travaux réalisés annuellement soit fixé avec les services communaux, via un avenant spécifique.

De ce fait, le présent avenant n° 5 annexé au rapport présente la régularisation de l'avenant n° 3, le programme en cours des travaux 2021, ainsi que, le bilan des opérations d'électrification réalisées de 2012 à 2020, leur clôture et les remboursements des soldes liés aux avenants n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4.

1/ Régularisation de l'avenant antérieur n° 3

En 2013, le programme de travaux avait été estimé à 1 170 000 € ; cependant, en 2017, à sa clôture, le volume réel des travaux exécutés avait atteint la somme de 1 490 829 €. De ce fait, la participation financière de la Ville a été portée à 544 255 €.

Aussi, après déduction des 199 999 € déjà versées au SIDÉLEC au titre de l'avenant n° 3, la Ville doit s'acquitter du restant dû de 344 256,72 € TTC afin de le solder définitivement (*comme indiqué à l'article 1 du présent avenant n° 5*).

2/ Présentation prévisionnelle du programme des travaux 2021 en cours

Les articles 2 et 3 présentent le programme des travaux identifiés en 2021 qui se prolongera sur 2022 et 2023, dont le montant prévisionnel total est estimé à 1 667 068,29 TTC, ventilés comme suit :

Travaux de renforcement et d'enfouissement	1 611 323,15 €
Travaux d'extension	55 472,89 €
Opérations classées sans suite	272,25 €
TOTAUX	1 667 068 €

Le plan de financement du programme de travaux 2021 à ce jour est le suivant :

FACE Subventions programme à hauteur de (80 %)	1 228 974 €
Mairie de Saint-Denis participation financière de (20 %)	307 494 €
Remboursement de TVA	130 600 €
TOTAUX	1 667 068 €

Cette dépense est couverte par une subvention de 80 % issue du « Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification » (*FACÉ*) évaluée à 1 228 974 €. La TVA s'élevant à 130 600 € est récupérée par le SIDÉLEC via le concessionnaire.

Pour le programme de travaux 2021, la part financière de la Ville s'élève à 307 494 € TTC et pour permettre au SIDÉLEC de réaliser ce programme les meilleurs délais, le versement de la participation communale devra être fait selon les modalités suivantes :

Avenant n° 5 (50 % versé à la signature)	153 747, 00 €
Avenant n° 5 (50 % versé à la fin du programme de travaux 2021)	153 747, 00 €
Avenant n° 3 régularisation du solde réajusté (100 % versé à la signature)	344 256,72 €
TOTAL	651 750,72 €

3/ Remboursement des programmes de travaux antérieurs (2012 à 2020)

Enfin l'avenant n° 5 précise qu'un remboursement issu de la « Part couvert par les Tarifs » (PCT) et du trop-versé liés aux avenants n° 1, n° 2 et n° 4 sera effectué par le Sidélec en faveur de la Ville pour un montant évalué à 420 416.37 €.

Avenant n° 4 remboursement par PTC	12 879,48 €
Avenant n° 3 remboursement par PTC	209 553,49 €
Avenant n° 4 remboursement solde	40 577,91 €
Avenants n° 1 et n° 2 remboursement solde	157 405,49 €
TOTAL	420 416,37 €

Je vous demande :

- d'approuver la régularisation de l'avenant antérieur n° 3,
- d'approuver l'avenant n° 5 joint en annexe,
- de m'autoriser à signer cet avenant n° 5.

OBJET **Electrification rurale**
Avenant n° 5 à la convention 65/2011 entre la Ville de Saint-Denis et le Sidélec Réunion
Soldes des avenants n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 et programme de travaux 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°22/6-013 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre MARCHAU - 3ème adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 Approuve la somme de 344 256,72 € due au SIDÉLEC Réunion au titre de la régularisation de l'avenant antérieur n° 3, comme indiqué à l'article 1 de l'avenant n° 5.

ARTICLE 2 Approuve la participation financière de la Ville de 307 494,00 € pour la mise en œuvre du programme 2021 de travaux d'électrification et les modalités techniques, comme indiqué à l'article 2 de l'avenant n° 5.

ARTICLE 3 Approuve le bilan des opérations antérieures allant de 2012 à 2020 et le remboursement de 420 416,37 € liés aux avenants n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 en faveur de la Ville, comme indiqué en l'article 3 de l'avenant n° 5.

ARTICLE 4 Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer l'avenant n° 5 passé entre la Ville de Saint-Denis et le SIDÉLEC Réunion.

ARTICLE 5 La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal de la Ville sous le chapitre 204 / 204 1582 - compte 814.



AVENANT N° 5 A LA CONVENTION N° 65/2011

APPROUVANT LE BILAN DES OPERATIONS AU
TITRE DES PROGRAMMES ANTERIEURS.

DEFINISSANT LES MODALITES TECHNIQUES ET
FINANCIERES DU PROGRAMME DE TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION RURALE POUR 2021.



ENTRE

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION « SIDÉLEC Réunion », dont le siège est situé au N° 10 RUE TRANSVERSAL – Lieu-Dit « BEL AIR » - 97441 Sainte-Suzanne, et représenté par son Président en exercice, Monsieur Maurice GIRONCEL, agissant en tant que représentant légal du Maître d'ouvrage de l'opération précitée.

Désigné ci-après par : SIDELEC Réunion

ET

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville – N° 14 Rue de Paris, 97400 Saint-Denis et représentée par le Maire en exercice , Madame Ericka BAREIGTS, dûment autorisée aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal.

Désigné ci-après par : MAIRIE DE SAINT DENIS

- Au regard des dispositions de l'article 3 de la Convention N° 65/2011 et des unités fonctionnelles découlant de la classification liée à la construction des réseaux électriques HTA et BT,
- Au regard des dispositions de la délibération du 09/12/2011 de la Commune de Saint-Denis transférant la compétence Maîtrise d'Ouvrage des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité au SIDELEC Réunion.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT



ARTICLE 1 : BILAN DES OPERATIONS ANTERIEURS

Le montant des travaux et des études s'élève à 3 070 765,03€ et se décompose comme suit :

- Avenant 1 et 2 :

Montant des travaux et études HT :	Participation communale :	Remboursement par PCT :	Montant des titres émis :	Solde de l'avenant :
512 322,41 €	102 464,48 €	0 €	259 869,97 €	- 157 405,49 €

- Avenant 3 :

Montant des travaux et études HT :	Participation communale :	Remboursement par PCT :	Montant des titres émis :	Solde de l'avenant :
1 490 829,54 €	544 255,72 €	209 553,49 €	199 999 €	344 256,72 €

- Avenant 4 :

Montant des travaux et études HT :	Participation communale :	Remboursement par PCT :	Montant des titres émis :	Solde de l'avenant :
1 067 613,08 €	226 702,09 €	12 879,48 €	267 280 €	- 40 577,91 €

ARTICLE 2 : ENVELOPPE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

Compte tenu des besoins en travaux d'électrification rurale exprimés par la municipalité, le montant prévisionnel des travaux (Etudes et Travaux compris) s'élèvera à un montant TTC de 1 667 067,29 € (un million six cent soixante-sept mille soixante-sept euros et vingt-neuf centimes) pour 2021 suivant le détail ci-après :

- 1 611 323,15 € TTC pour les opérations de renforcement et d'Enfouissements
- 55 472,89 € TTC pour les opérations d'Extensions
- 250,00 € HT pour les Opérations sans Suite



ARTICLE 3 : PLAN DE FINANCEMENT

Les Etudes et travaux liés aux opérations d'électrification rurale étant éligible aux programmes de Subventions gérés par le SIDELEC Réunion, le plan de financement de ces travaux sera le suivant :

DESIGNATION :	Montants en € :
Subventions Programme FACE (80%)	1 228 974 €
Mairie de Saint-Denis (20%)	307 494 €
Remboursement de TVA	130 600 €
TOTAUX	1 667 068 €

Faisant partie intégrante du plan de financement de l'opération, le montant de la TVA à 8.5%, soit 130 600 €, sera récupéré par le SIDÉLEC Réunion par le biais de son concessionnaire.

Il est convenu qu'en cas de modification du taux actuel de la TVA à 8.5%, les pourcentages de répartition seront revus.

Le versement de la participation communale devra être fait dans les meilleurs délais pour permettre au SIDELEC de réaliser le programme de travaux. A ce titre, il interviendra suivant les modalités suivantes :

→ 50% à la signature du présent avenant

→ 50% à la fin du programme au vu des justificatifs de travaux réalisés par le SIDELEC Réunion

Les versements constituent un préalable à l'engagement de tout travaux sur le réseau de distribution électrique.

S'agissant des travaux éligibles aux Subventions, le SIDELEC Réunion procédera au calcul définitif du montant réel des opérations.



En conséquence de quoi, la commune de Saint-Denis se libérera des sommes dues par virement au crédit du Compte :

- ◆ Ouvert au Nom du SIDÉLEC Réunion
- ◆ Sous les références : 30001 00064 7D830000000 Clé RIB : 49
- ◆ Ouvert à : BANQUE DE France

Pour la somme suivante :

DESIGNATION	MONTANTS EN EUROS
Avenant 5 (50%)	153 747 €
Avenant 3	344 256,72 €
TOTAL	498 003,72 €

Dans un second temps, le SIDELEC procédera aux remboursements suivants :

DESIGNATION	MONTANTS EN EUROS
Avenant 4 Remboursement par PCT	12 879,48 €
Avenant 3 Remboursement par PCT	209 553,49 €
Avenant 4 Remboursement solde	40 577,91 €
Avenant 1-2 Remboursement solde	157 405,49 €
TOTAL	420 416,37 €

Le présent avenant est exempté de droit de timbre et d'enregistrement. Il sera régi et interprété conformément aux lois et règlements en vigueur.



Fait en deux exemplaires Originaux

A Sainte-Suzanne, le

LA MAIRE DE SAINT-DENIS
Ericka BAREIGTS

LE PRESIDENT DU SIDÉLEC
Maurice GIRONCEL

ANNEXE

SIDELEC REUNION		COMMUNE SAINT DENIS					
Direction Finances		ETAT SUR LES TRAVAUX REALISES					
PROGRAMME 2021		DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX Après Délibération du 10/10/2008					
INTITULES OPERATIONS	N°	TYPES	Entreprise	MTS TTC	FACE	Rbt TVA	Participation
	Affaire	Avenant N°5 Convention	65/2011		0,00		
			DISPONIBLE	0,00			
EXTENSIONS SOUS FACE							
Etude Alimentation KISCHEMAMA Anaelle	12452	EXTENSION BT	BET ERSA	584,88	431,25	45,82	107,81
Travaux KISCHEMAMA Anaelle	12452	EXTENSION BT	A ATTRIBUER	10 712,75	7 898,80	839,25	1 974,70
Etude Alimentation DORO Michel et Priscil	12897	EXTENSION BT	BET ERSA	980,44	722,91	76,81	180,73
Travaux Alimentation DORO Michel	12897	EXTENSION BT	SARL BAGELEC	9 238,56	6 811,84	723,76	1 702,96
Etude Alimentation ARAMALE Yannick	12959	EXTENSION BT	BET ERSA	406,82	299,96	31,87	74,99
Travaux Alimentation ARAMALE Yannick	12959	EXTENSION BT	SARL TESTONI	4 807,85	3 544,96	376,65	886,24
Etude Alimentation BOUCHER Jean Alix	13130	EXTENSION BT	BET ERSA	343,92	253,58	26,94	63,40
Travaux Alimentation BOUCHER Jean Alix	13130	EXTENSION BT	SARL TESTONI	4 863,40	3 585,92	381,00	896,48
Etude Alimentation VARONDIN JEAN	12955	EXTENSION BT	BET ERSA	200,75	148,02	15,73	37,00
Travaux Alimentation VARONDIN JEAN	12955	EXTENSION BT	SARL BAGELEC	3 179,05	2 344,00	249,05	586,00
Etude Alimentation BENARD Ludovic	12869	EXTENSION BT	BET ERSA	567,53	418,46	44,46	104,61
Travaux Alimentation BENARD LUDOVIC	12869	EXTENSION BT	SARL TESTONI	7 981,04	5 884,64	625,24	1 471,16
RENFORCEMENTS AVEC FACE							
Etude Alimentation Cuivre NU P 1041	12115	RENFORCEMENT BT	BET ERSA	1 621,60	1 195,65	127,04	298,91
Travaux Cuivre NU P 1041	12115	RENFORCEMENT BT	SARL BAGELEC	33 606,36	24 778,88	2 632,76	6 194,72
Etude Alimentation Cuivre NU P 1106	12114	RENFORCEMENT BT	BET REUNIR	381,12	281,01	29,86	70,25
Travaux CUIVRE NU P 1106	12114	RENFORCEMENT BT	A ATTRIBUER	5 907,32	4 355,63	462,79	1 088,91
Etude Alimentation CAMP BRULE Montagne	12297	RENFORCEMENT BT	BET REUNIR	3 464,03	2 554,12	271,38	638,53
Travaux CAMP BRULE LA MONTAGNE	12297	RENFORCEMENT BT	A ATTRIBUER	34 702,24	25 586,91	2 718,61	6 396,73
Etude Rplt Cuivre Nu Rue Lauriers	12549	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	838,47	618,23	65,69	154,56
Travaux RPLT Cuivre NU Rue Lauriers	12549	RENFORCEMENTS BT	SARL BAGELEC	19 826,42	14 618,56	1 553,22	3 654,64
Etude Rplt Cuivre Nu Rue PANIERS	12548	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	329,86	243,21	25,84	60,80
Travaux RPLT Cuivre Nu Rue PANIERS	12548	RENFORCEMENTS BT	SARL BAGELEC	8 107,66	5 978,00	635,16	1 494,50
Etude Rplt Cuivre NU Rue P.Raimbaud	12551	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	1 059,61	781,28	83,01	195,32
Travaux RPLT Cuivre Nu Rue P.Raimbaud	12551	RENFORCEMENTS BT	SARL BAGELEC	12 635,30	9 316,35	989,86	2 329,09
Etude Rplt Cuivre NU Rue CD 41	12547	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	881,96	650,29	69,09	162,57
Travaux PRPLT Cuivre Nu CD 41	12547	RENFORCEMENTS BT	SARL BAGELEC	25 123,50	18 524,24	1 968,20	4 631,06
Etude Alimentation FP ER Général Gaulle	12487	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	485,60	358,05	38,04	89,51
Travaux Alimentation FP ER Général Gaulle	12487	RENFORCEMENTS BT	BOURBON LUMIERE	11 902,44	8 775,99	932,45	2 194,00
Etude FP ER Chem Hilaire Ste Colombe	12528	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	3 099,64	2 285,45	242,83	571,36
Travaux FP ER Chem Hilaire Ste Colombe	12528	RENFORCEMENTS BT	BOURBON LUMIERE	22 764,98	16 785,24	1 783,43	4 196,31
Etude FP ER Ecole Russeau Blanc	12770	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	559,82	412,77	43,86	103,19
Travaux FP ER Ecole Ruisseau Blanc	12770	RENFORCEMENTS BT	SARL BAGELEC	11 727,77	8 647,20	918,77	2 161,80

Etude Alimentation FP ER Chem Moutaubar	12946	RENFORCEMENTS BT	BET REUNIR	13 086,83	9 649,28	1 025,24	2 412,32
Travaux FP ER Chemin MOUTAUBAN	12946	RENFORCEMENTS BT	A ATTRIBUER	211 729,81	156 114,15	16 587,13	39 028,54
Etude Alimentation FP ER Chem Crotons	12599	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	4 467,47	3 293,99	349,99	823,50
Travaux Alimentation FP ER Chem Crotons	12599	RENFORCEMENTS BT	A ATTRIBUER	157 630,43	116 225,20	12 348,93	29 056,30
Etude Alimentation FP ER Rte Brule	12555	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	10 052,75	7 412,17	787,54	1 853,04
Travaux Alimentation FP ER Chem Brule	12555	RENFORCEMENTS BT	A ATTRIBUER	41 497,18	30 597,00	3 250,93	7 649,25
Etude Alimentation FP ER P 1318 Courtis	12604	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	14 894,87	10 982,39	1 166,88	2 745,60
Travaux Alimentation FP ER P 1318 Courtis	12604	RENFORCEMENTS BT	BOURBON LUMIERE	242 770,75	179 001,47	19 018,91	44 750,37
Etude Alimentation SODIAC Chant Cannes	12801	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	7 904,58	5 828,26	619,25	1 457,07
Travaux Alimentation SODIAC Chant Canne	12801	RENFORCEMENTS BT	A ATTRIBUER	148 944,46	109 820,80	11 668,46	27 455,20
Etude Alimentation SIDR OP JUBBA	12749	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	1 618,84	1 193,61	126,82	298,40
Travaux Alimentation SIDR OP JUBBA	12749	RENFORCEMENTS BT	SARL BAGELEC	48 996,43	36 126,40	3 838,43	9 031,60
Etude Alimentation FP ER Allée Diamants	12822	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	6 521,07	4 808,16	510,87	1 202,04
Travaux Alimentation fp er Allée Diamants	12822	RENFORCEMENTS BT	SARL BAGELEC	134 165,73	98 924,04	10 510,68	24 731,01
Etude Alimentation FP ER Chem Depeche	12912	RENFORCEMENTS BT	BET REUNIR	8 631,89	6 364,53	676,23	1 591,13
Travaux Alimentation FP ER Chem Depeche	12912	RENFORCEMENTS BT	A ATTRIBUER	134 683,96	99 306,15	10 551,28	24 826,54
Etude Alimentation LAURET Anthony	10681	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	3 126,64	2 305,36	244,94	576,34
Travaux Alimentation LAURET Anthony	10681	RENFORCEMENTS BT	SARL BAGELEC	105 180,55	77 552,48	8 239,95	19 388,12
Etude Alimentation Opér Valliamée Ocidim	12697	RENFORCEMENTS BT	BET ERSA	7 744,24	5 710,04	606,69	1 427,51
Travaux Alimentation Opé Valliamée Ocidim	12697	RENFORCEMENTS BT	BOURBON LUMIERE	116 519,81	85 913,22	9 128,28	21 478,31
RENFORCEMENTS SOUS PCT					0,00	0,00	0,00
Etude Alimentation SCCV MONTFLEURY	8485	RENFORCEMENTS BT	BET REUNIR	819,44	302,10	64,20	453,15
Travaux SCCV MONTFLEURY	8485	RENFORCEMENTS BT	SARL TESTONI	48 695,18	17 952,14	3 814,83	26 928,21
EXTENSIONS SOUS PCT							
Etude Alimentation GAUDENS Johan	11914	EXTENSION BT	BET ERSA	908,21	334,82	71,15	502,24
Travaux GAUDENS Johan	11914	EXTENSION BT	BOURBON LUMIERE	12 105,80	4 462,97	948,38	6 694,45
Etude Alimentation SAMINADIN LOIC	11850	EXTENSION BT	BET REUNIR	743,39	274,06	58,24	411,09
Travaux SAMINADIN LOIC	11850	EXTENSION BT	SARL BAGELEC	6 778,21	2 498,88	531,01	3 748,32
Etude Alimentation DUCHEMAN Jean Phil	11139	EXTENSION BT	BET ERSA	1 087,46	400,91	85,19	601,36
Travaux DUCHEMAN Jean Philippe	11139	EXTENSION BT	SARL TESTONI	6 117,23	2 255,20	479,23	3 382,80
Etude Alimentation COUTIN Martine	12054	EXTENSION BT	BET REUNIR	1 521,01	560,74	119,16	841,11
Travaux Alimentation COUTIN Martine	12054	EXTENSION BT	BOURBON LUMIERE	13 655,65	5 034,34	1 069,80	7 551,51
Etude Alimentation AH POOR M.Claudine	12441	EXTENSION BT	BET ERSA	868,66	320,24	68,05	480,36
Travaux Alimentation AH POOR M.Claudine	12441	EXTENSION BT	SARL BAGELEC	10 655,35	3 928,24	834,75	5 892,36
Etude Alimentation UTEP Direction EAU	12492	EXTENSION BT	BET ERSA	1 055,27	389,04	82,67	583,56
Travaux Alimentation UTEP Direction EAU	12492	EXTENSION BT	BOURBON LUMIERE	38 482,33	14 187,03	3 014,74	21 280,55
Etude Alimentation ARON Pierre Emmanuel	12949	EXTENSION BT	BET ERSA	877,27	323,42	68,73	485,13
Travaux Alimentation ARON P. Emmanuel	12949	EXTENSION BT	SARL TESTONI	8 720,15	3 214,80	683,15	4 822,20
ENFOUISSEMENTS					0,00	0,00	0,00
Etude Enfouiss Rue de la Compagnie	11706	ENFOUISSEMENTS BT	BET ERSA	6 173,23	2 275,85	483,62	3 413,77
Travaux Enfouissement Rue Compagnie	11706	ENFOUISSEMENTS BT	A ATTRIBUER	86 819,16	32 007,06	6 801,50	48 010,60
Etude Enfouiss Rue EUDOXIE NONGE	11902	ENFOUISSEMENTS BT	BET ERSA	4 410,72	1 626,07	345,54	2 439,11
Travaux Enfouiss Rue EUDOXIE NONGE	11902	ENFOUISSEMENTS BT	SARL TESTONI	63 685,52	23 478,53	4 989,19	35 217,80
Etude Alimentation Chemin DUFOUR	10776	ENFOUISSEMENTS BT	BET ERSA	15 810,09	5 828,60	1 238,58	8 742,91

